COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2018

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le 13/02/2018, en session ordinaire, pour le Mardi 20 Février 2018, à 20h30 les membres composant le conseil municipal, avec pour

ORDRE DU JOUR:

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu du 23/01/2018
- 3/ Adoption du compte administratif 2017 de la commune et des budgets annexes
- 4/ Approbation du compte de gestion 2017 et des budgets annexes
- 5/ Affectation du résultat 2017
- 6/ Vote des subventions 2018
- 7/ Délibération relative à un leg sur la commune déléguée de La Perrière
- 8/ Avis sur le projet du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) arrêté le 22/12/2017
- 9/ Renouvellement du contrat SEGILOG pour la médiathèque du Gué de la Chaîne
- 10/ Déclassement routes départementales n° 203 et 639 de Belforêt-en-Perche
- 11/ Informations et questions diverses

Etaient présents: M. FIOCCA Didier, Maire, Mmes: BROSSE Hélène, CAFFIER Véronique, DESPIERRES Sylvie, GENTNER Colette, GISSELBRECHT Roselyne, HUET Odile, LARSONNEAU Nicole, LE CROART Cécile, LEQUEFFRINEC Martine, OBISSIER Hélène, VINCENT Catherine, MM: ANDRIEUX Frédéric, BEAUFILS Philippe, BELLANGER Serge, BOBLET Bernard, BOULAY David, BROSSE Daniel, CAFFIER Sylvain, CARRE Philippe, CHEMIN Daniel, CHOPIN Dominique, DAS NEVES PINTO Joâo, DELAUNAY Charles, DROUET Mickaël, DUFOUR Jean-Claude, ESNAULT Dominique, FOURMY Jean-Luc, GAUTRET Joêl, GOETZ Jean-Marie, GONSARD Alain, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LEPAGE Alain, LYON Christian, MAUNY Jean-Pierre, PEZARD Jean, SUZANNE Guy, THIBAULT François, VANDEN ABEELE Gérard, VINCENT Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s): Mmes: CENIER Anne-Lise, CHAUMIER Nathalie, CHOPIN Fabienne, DROUIN Pascale, DUHAMEL Colette, FOUASNON Bernadette, JULLIOT-ROUSSEAU Adeline, PELOUIN Sabrina, MM: BERNETIERE Patrick, CABARET Guillaume, CALOMNE Michel, COTREUIL Sébastien, DULYS François, OLIVE Jean-Luc, PEZARD Matthieu, RAGOUIN Nathaniel

Excusé(s) ayant donné procuration: Mmes: BOULET Edith à M. BOULAY David, DAMIRON Claire à M. CHEMIN Daniel, GOHIER BOUVET Stéphanie à M. GONSARD Alain, LIGOT Raymonde à M. CHOPIN Dominique, MM: BASTEROT Bernard à Mme LE CROART Cécile, DE LEERSNYDER Jean-Marc à M. BEAUFILS Philippe, TESSE Jean-Claude à M. HEROUIN Michel

1/ NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DUFOUR Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance a été publique.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points :

En point 12 : achat photocopieur pour la commune déléguée de Serigny

En point 13 : avenant en moins-value pour le marché du lotissement de Brèche-Paille sur la commune déléquée de Seriany

Le conseil, à l'unanimité accepte le rajout de ces deux points

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE DE BELFORET-EN-PERCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 ;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de la commune, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016		302 836,24 €	154 042,98 €	
Opérations de l'exercice 2017	910 682,27 €	1 294 057,32 €	611 628,17 €	459 746,49 €
TOTAUX	910 682,27 €	1 596 893,56 €	765 671,15 €	459 746,49 €
Résultats de clôture 2017		686 211,29 €	-305 924,66 €	
Restes à réaliser			78 583,00 €	65 714,00 €
TOTAUX CUMULES			12 869,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS		686 211,29 €	-318 793,66 €	

<u>DELIBERATION LOTISSEMENT LES GALERIES TRANCHE 1-BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 ;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif du lotissement les galeries tranche 1. à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016				0,76 €
Opérations de l'exercice 2017	14 527,25 €	14 527,25 €	14 527,25 €	14 527,25 €
TOTAUX	14 527,25 €	14 527,25 €	14 527,25 €	14 528,01 €
Résultats de clôture 2017	0,00 €	0,00 €		0,76 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		0,00 €		0,76 €

DELIBERATION LOTISSEMENT LES GALERIES TRANCHE 2-BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 ;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif du lotissement les galeries tranche 2, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016			15 874,46 €	
Opérations de l'exercice 2017	15 874,46 €	15 874,46 €	15 874,46 €	15 874,46 €
TOTAUX	15 874,46 €	15 874,46 €	31 748,92 €	15 874,46 €
Résultats de clôture 2017	0,00€	0,00€	-15 874,46 €	0,00 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	<u> </u>			
RESULTATS DEFINITIFS		0,00€	-15 874,46 €	0,00€

<u>DELIBERATION LOTISSEMENT LES GALERIES 7 LOTS -BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 :

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif du lotissement les galeries 7 lots, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016				3 849,86 €
Opérations de l'exercice 2017	145 732,30 €	145 732,30 €	158 630,14 €	141 234,68 €
TOTAUX	145 732,30 €	145 732,30 €	158 630,14 €	145 084,54 €
Résultats de clôture 2017	0,00€	0,00€	-13 545,60 €	
Reste à réaliser			0,00€	
TOTAUX CUMULES			0,00€	
RESULTATS DEFINITIFS		0,00€	-13 545,60 €	

<u>DELIBERATION LOTISSEMENT BRECHES- PAILLES-BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 :

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif du lotissement Brèches-Pailles, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016				32 651,75 €
Opérations de l'exercice 2017	313 217,00 €	312 217,00 €	360 687,45 €	305 111,28 €
TOTAUX	313 217,00 €	312 217,00 €	360 687,45 €	337 763,03 €
Résultats de clôture 2017	0,00€	0,00€	-22 924,42 €	
RESULTATS DEFINITIFS	0,00€	0,00€	-22 924,42 €	0,00€

<u>DELIBERATION LABORATOIRE BOULANGERIE -BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de la boulangerie, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016		1 908,42 €	53 869,21 €	
Opérations de l'exercice 2017	1 985,24€	6 000,00	7 161,16 €	38 919,64 €
TOTAUX	1 985,24 €	7 908,42 €	61 030,37 €	38 919,64 €
Résultats de clôture 2017		5 923,18 €	-22 110,73 €	
RESULTATS DEFINITIFS		5 923,18 €	-22 110,73 €	

<u>DELIBERATION ASSAINISSEMENT LA PERRIERE BELFORET-EN-PERCHE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme OBISSIER Hélène, sur les comptes de l'exercice 2017 ;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DUFOUR, après avoir fait sortir M. le Maire de la salle et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif Du service assainissement de La Perrière, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2016		4 546,85 €		10 125,12 €
Opérations de				
l'exercice 2017	27 450,25 €	29 609,06 €	8 110,85 €	12 504,90 €
TOTAUX	27 450,25 €	34 155,91 €	8 110,85 €	22 630,02 €
Résultats de clôture 2017		6 705,66 €		14 519,17 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 705,66 €		14 519,17 €

4/ DÉLIBÉRATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE BELFORET-EN- PERCHE ET DES BUDGETS ANNEXES :

Après s'être fait présenter le budget de la commune de Belforêt-en-Perche et de ses budgets annexes de l'exercice 2017, à savoir :

- Lotissement Le Gué Tranche 1
- Lotissement Le Gué Tranche 2
- Lotissement Le Gué 7 lots
- Assainissement La Perrière
- Laboratoire Boulangerie
- Lotissement Serigny Brèche-Paille

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31

décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5/ AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat de la commune

Le conseil municipal, 45 pour, une abstention après en avoir délibéré : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Reste à réaliser : 12 869.00 €
- Virement à la section d'investissement compte 1068 : 318 793,66 €
- Compte 002 résultat reporté en fonctionnement : 367 417,63 €
- Compte 001 résultat reporté en Investissement : 318 793,66 €

AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT TRANCHE 1 DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat du lotissement Tranche 1

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 001 – résultat reporté en Investissement : 0,76 €

AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT TRANCHE 2 DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat du lotissement Tranche 2

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 001 – résultat reporté en Investissement : -15 874,46 €

AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT LES GALERIES 7 LOTS DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat du lotissement 7 lots

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 001 – résultat reporté en Investissement : -13 545,60 €

AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT BRECHES-PAILLES DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Beilême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat du lotissement Brèches-Pailles

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 001 – résultat reporté en Investissement : -22 924,42 €

AFFECTATION DE RESULTAT BOULANGERIE DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat du laboratoire boulangerie

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Virement à la section d'investissement compte 1068 : 5 923,18 €
- Compte 001 résultat reporté en Investissement : 22 111,00 €

AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT LA PERRIERE DE BELFORET-EN-PERCHE

En présence de M. Marc LE MOIGNE, Receveur de Bellême, M. le Maire soumet l'affectation du résultat assainissement La Perrière

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 002 résultat reporté en fonctionnement : 14 519,17 €
- Compte 001 résultat reporté en Investissement : 6 705,66 €

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

M. le Maire propose la liste et le montant des subventions attribuées par la commune pour l'exercice 2018.

Monsieur ANDRIEUX ne souhaite pas participer au vote car il est président d'une association.

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes /

Anciens Combattants	Le Gué de la Chaine	55 €
Anciens Combattants	UNCAFN Eperrais	60 €
Comité des fêtes	La Perrière	1 600 €
Comité des fêtes	Eperrais	0 €
Comité des fêtes	Serigny/le gue	2 000 €
Club des aînés ruraux	Le Gué de la Chaine	500 €

Soriany	
Serigny	500 €
La Perrière	500 €
	500 €
Le Gué de la Chaine	1 500 €
Le Gué de la Chaine	1 100 €
	130 €
	1 000 €
	80 €
ellêmois	120 €
	500 €
	300 €
ub de sport)	1 025 €
	290 €
	100 €
	150 €
	50 €
	150 €
	150 €
	200 €
	50 €
	70 €
	70 € 1 000 €
	Le Gué de la Chaine Le Gué de la Chaine

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES:

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se prononcer au sujet de la subvention attribuée aux enfants lorsqu'ils participent à un voyage scolaire. Doit-on l'accorder à chaque enfant quel que soit l'établissement et jusqu'à quel âge ?

Après concertation, plusieurs avis sont émis :

- 1/ La subvention étant accordée à l'enfant, ne pas faire de discrimination entre écoles publiques ou privées
- 2/ Les parents assument le choix d'inscrire leurs enfants en école payante

3/ Afin d'éviter la fermeture de nos écoles publiques, ne l'accorder qu'aux enfants qui fréquentent ces écoles.

M. le Maire propose la subvention suivante : 40 € par enfant par an pour les enfants jusqu'à 16 ans, scolarisés en écoles publiques ou privées

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à la majorité - 13 CONTRE et 43 POUR - l'attribution d'une subvention de 40 € par enfant par an pour les enfants jusqu'à 16 ans, scolarisés, en écoles publiques ou privées.

7/ DELIBERATION POUR LEGS

Monsieur le Maire fait part de la décision de Melle GARET Chantal qui, par testament remis à l'étude de Maître CORNILLE-ORVAIN Christophe, notaire à St Sauveur Lendelin, lègue à notre commune ses biens constitués d'un compte à la Caisse d'épargne, d'un capital décès et de biens immobiliers.

Sous réserve que la commune s'engage à renouveler en temps utiles les concessions de ses parents et grands-parents et de ses soeurs qui se trouvent dans le cimetière communal de La Perrière, d'entretenir les tombes et les fleurir aux Rameaux et à la Toussaint.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter ce legs
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager des frais causés par le déménagement de l'habitation
- et donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

8/ ARRET PROJET SCOT:

planification

Monsieur le Maire donne les principales dispositions du projet de SCOT - Schéma de COhérence Territoriale du Pays du Perche ornais - qui a été arrêté le 22 décembre 2017.

Axe 1 / Organisation du développement S'appuyer sur l'armature urbaine pour conforter le rayonnement et la complémentarité des pôles (pôles principaux / secondaires / bourgs / villages / hameaux) tout en adaptant le développement aux différentes strates existantes
□ Prioriser l'urbanisation des centres (densification / épaississement / revitalisation) sans toutefois interdire la valorisation d'espaces au sein des hameaux (rester vigilant sur la dispersion du bâti et l'urbanisation linéaire)
© Œuvrer pour un développement maîtrisé et soucieux de la préservation du cadre de vie o Aspect des nouvelles constructions (en fonction des zones), intégration paysagère des bâtiments et sites o Préservation des patrimoines (identification du patrimoine bâti et du petit patrimoine à préserver) o Intégration des atouts touristiques et renforcement adapté de l'offre existante o Promotion de formes urbaines innovantes et moins consommatrices en foncier
Axe 2 / Prise en compte des risques et nuisances

☐ Améliorer progressivement la connaissance et l'intégration des risques dans la

□ Adapter ponctuellement la réglementation aux données et connaissances utilisées (atlas des zones inondables / RGA / remontées de nappes / indices inventoriés dans le cadre du plan sur les cavités)
☐ Intégrer les éventuelles nuisances dans les choix et la construction des projets
Axe 3 / Modération de la consommation foncière □ Lutter contre la régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières
□ Optimiser l'usage du foncier par des opérations plus structurées et plus cohérentes avec l'organisation du territoire (pôles locaux / bourgs / villages / hameaux)
□ Densité brute moyenne de 12 logements par hectare à l'échelle du Pays o Cœur du Perche 11,6 lgts / ha o Collines du Perche normand 12 lgts / ha o Hauts du Perche 11 lgts / ha
□ Modération minimale de la consommation foncière de 10 % dans les projets de PLU(i) o Prioriser les efforts sur le développement résidentiel o Adapter les densités en fonction de l'armature et de la composition existante du bâti
o Densité moyenne à considérer à l'échelle des intercommunalités puis des communes
□ 1/3 du potentiel en densification suite à l'intégration de l'ensemble des surfaces mobilisables
 o Cibler les études de densification sur les pôles locaux o Favoriser le renouvellement et la requalification d'espaces urbains aux alternatives extensives
□ Intégrer les logements vacants dans le potentiel de logements à réaliser
☐ Intensifier le développement urbain autour des gares et haltes ferroviaires o 20 logements par ha dans un rayon de 0 à 500 mètres
o 15 logements par ha dans un rayon de 500 à 1 000 mètres ☐ Valorisation possible des hameaux en densification (> 7 à 8 lgts / selon critères – p.15 du DOO)
Axe 4 / Prise en compte de la Trame Verte et Bleue □ Adapter la préservation des espaces constitutifs de la TVB à l'intérêt des sites et espaces pour la biodiversité (réservoirs, continuités majeures ou secondaires, milieux supports – p.19 puis 21 du DOO)
o Prendre en compte les modalités de protection définies par le SCOT o Réaliser localement une identification et une analyse complémentaire de la TVB o Permettre un développement adapté des projets dans les sites repérés ou inventoriés (capital + ordinaire)
o Adapter les dispositions des espaces agricoles, naturels et forestiers aux valorisations et usages possibles
o Programmer une restauration des continuités ou espaces fragmentés / fragilisés

(rer les inventaires liés à l'actualisation des données territoires humides de la DREAL o Pas d'identification spécifique des zones humides dans les documents o Zone Nindice ou trame reprenant l'ensemble des secteurs à enjeux : biodiversité,
	risques, ressources
inondab	r des inventaires participatifs permettant d'actualiser les connaissances (zones les ou d'expansion des crues pour les communes hors PPRI, zones humides, . haies à enjeux, arbres, bosquets)
□ Soum	ettre à déclaration préalable puis à compensation l'arrachage des haies à enjeux
□ Interdi identifiés	ire, sauf cas particuliers (sécurité notamment), la coupe des éléments ponctuels s
□ Assur	er la préservation des espaces agricoles et permettre des évolutions adaptées
0	o Préserver le potentiel de développement des sites et exploitations pérennes o Être vigilant sur les règles d'urbanisme impactant l'espace rural et le monde agricole
0	p Permettre l'implantation de nouvelles constructions de préférence à l'intérieur d'un ssu bâti constitué
0	Encadrer le changement de destination (p.20 du DOO)
□ Aména 000 m²	ager des surfaces perméables aux usages multiples sur les zones nouvelles > 10
	Préservation des ressources
protectio	rver la qualité de l'eau et répondre aux besoins (approvisionnement / autonomie, en de la ressource, amélioration du rendement des réseaux et dispositifs de ent des eaux brutes ou effluents)
	rcer la prise en compte des eaux pluviales pour l'ensemble des projets
	ser le recours à des essences locales pour l'ensemble des plantations
_ Préser	ver les dispositifs végétalisés et les haies le long des ruisseaux
Axe 6 / C	Qualité urbaine, architecturale et paysagère
	orier les ensembles urbains et le patrimoine bâti remarquables ou identitaires
	er les règles, attentes et prescriptions aux éléments bâtis répertoriés
	r les potentiels constructibles et les règles aux abords des patrimoines
⊒ S appu baysagèr	uyer sur les éléments identifiés pour préserver les éléments constitutifs de la trame re et les milieux associés qu'ils soient remarquables, intéressants ou originaux
	uvoir les identités architecturales locales en précisant et adaptant les attentes
0	Adéquation des constructions, projets et réhabilitations avec la qualité chitecturale et paysagère
o tra	S'appuyer sur les inventaires locaux pour préserver les patrimoines, notamment aditionnels et isolés
0	Atténuer les nuisances visuelles et systématiser l'intégration paysagère des projets
∃ Systém	natiser l'intégration paysagère des bâtiments ou sites d'importance
	éveloppement résidentiel ser la mise en place d'une offre attractive et de logements diversifiés pour lutter
ontre la :	standardisation de l'offre (localisation, formes urbaines, densités,)

 □ Diversifier les formes urbaines à partir des pôles locaux et au sein même des opérations. □ Produire des logements de qualité à hauteur des besoins o Cœur du Perche 43 lgts / an (enveloppe foncière de 117 ha) o Collines du Perche normand 62 lgts / an (enveloppe foncière de 166 ha) o Hauts du Perche 36 lgts / an (enveloppe foncière de 106 ha)
☐ Privilégier la localisation de 75 % de l'offre résidentielle sur les pôles locaux ☐ S'appuyer sur la vacance pour répondre aux besoins en logements (à intégrer dans les hypothèses)
o Objectif minimal de résorption de la vacance de 1 lgt par commune et par période PLU(i)/PLH
☐ Faciliter les parcours résidentiels via une diversification du parc de résidences principales
Axe 8 / Transports et déplacements
 ☐ Maîtriser les déplacements et favoriser la connexion des nouveaux secteurs résidentiels ☐ Faciliter la mise en place d'une offre cohérente avec l'armature territoriale (ex. covoiturage)
o Cœur du Perche ZA Saint Marc ou Boisard / Gares / ZA Berd'huis
o Collines du Perche normand RD 955 / ZA Chartrage ou RD 923
o Hauts du Perche Sainte Anne ou RD 5 / Les Réhardières ou bourg
□ Repenser la place des véhicules motorisés dans les aménagements et déplacements
□ Favoriser le développement urbain autour des secteurs desservis par les transports collectifs
o Prioriser l'ouverture à l'urbanisation des secteurs situés en périphérie (1km) des gares / haltes ferroviaires
o Optimiser l'usage du foncier autour des sites desservis par un transport collectif structurant
□ Préserver les chemins et itinéraires reliant les bourgs, villages et hameaux
□ Rechercher une mutualisation des espaces de stationnement
o Aménager ces parkings sur l'ensemble des zones économiques structurantes ou zones commerciales
o Accompagner ces stationnements d'un accueil dédié aux véhicules non motorisés (5 à 10 véhicules)
Axe 9 / Equipement commercial et artisanal
☐ Prioriser le développement des commerces et de l'artisanat dans les centres compatibles
☐ Renforcer la structuration et la lisibilité des zones économiques en s'appuyant notamment sur la localisation et la hiérarchie des zones économiques existantes
o Zones éco. structurantes : Ste Anne / Les Réhardières / Saint Marc / Berd'huis / Chartrage / Croix Verte
o Zones économiques principales : accompagnent les ZES à l'intérieur de
l'enveloppe urbaine des pôles principaux (Marcicière ou Boisard notamment) o Zones économiques secondaires : autres zones en dehors des ZES et ZEP
5 25/100 000/10/11/quob 0000/144/100 . dati 00 20/100 0/1 dofford doo 200 00 200
 Permettre à chacune des zones de disposer d'une offre foncière cohérente (horizon 2025) o Potentiel de 28 ha sur le périmètre du Cœur du Perche
o Potentiel de 60 ha sur le périmètre des Collines du Perche normand
o Potentiel de 28 ha sur le périmètre des Hauts du Perche

 □ Privilégier un renforcement des zones situées dans les pôles principaux (2/3 de l'offre) □ Permettre une évolution adaptée des activités isolées (à titre exceptionnel des implantations nouvelles) □ Tolérer des exceptions pour la création de nouvelles zones o Sous réserve de justifications et de mesures environnementales exemplaires
□ Soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement o Densifier les espaces économiques et privilégier une réutilisation des espaces ou bâtiments disponibles
o Réduire l'aspect minéral des zones économiques (perméabilité des parkings notamment)
o Systématiser la prise en compte du cycle de l'eau et des continuités dans les ZES o Favoriser l'implantation de dispositifs renouvelables et aménagements facilitant les déplacements
□ Favoriser l'intégration architecturale et paysagère des sites, bâtiments, dispositifs renouvelables ou parkings
Axe 10 / Equipement et services Maintenir la richesse de l'offre en équipements et services o Contribuer au développement d'une offre complémentaire en adéquation avec les besoins
□ Renforcer qualitativement et quantitativement la capacité d'accueil touristique o Rendre possible les aménagements contribuant à l'attractivité tout en veillant à la cohérence spatiale (notamment des unités touristiques / aires de services ou stationnement de camping-cars, gîtes à la ferme…)
□ Permettre le développement et l'installation de dispositifs ou constructions touristiques
Axe 11 / Technologies de l'information et de la communication (TIC) □ Rendre accessible à tous les TIC
☐ Mettre en œuvre les conditions favorisant le développement des TIC ☐ Prévoir un accès HD/THD pour tous les quartiers destinés au développement résidentiel &
ZA
Axe 12 / Performances énergétiques et environnementales © Œuvrer localement pour la transition énergétique (filières énergétiques locales / consommations énergétiques / déplacements / dispositifs renouvelables)
□ Permettre voire systématiser la mise en place de dispositifs renouvelables sur les bâtiments publics, agricoles ou dédiés à l'artisanat
☐ Restreindre le développement de l'éolien aux zones géographiques ne présentant aucune contrainte environnementale, patrimoniale et technique
☐ Promouvoir une valorisation énergétique vertueuse et respectueuse des ressources o Interdire l'implantation de dispositifs renouvelables sur des espaces agricoles ou naturels
o Autoriser les implantations d'ER sur des surfaces non valorisables ou artificialisées o Favoriser l'intégration paysagère et architecturale des dispositifs renouvelables o Inciter et éventuellement rendre obligatoire l'intégration de dispositifs renouvelables sur les zones nouvelles ou extensions des ZES (à minima 10 % des besoins énergétiques des bâtiments)

 $e^{it} = \frac{1}{t^{i}}$

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le projet doit désormais être soumis pour avis aux instances et structures.

Il indique que l'ensemble des pièces est disponible sur le site internet du Pays : www. vivre dans le perche.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au regard du projet arrêté.

9/CONTRAT DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de la bibliothèque place du Gué de la Chaine arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de le renouveler auprès de la société SEGILOG dans les mêmes conditions que précédemment à savoir :

1- droit d'acquisition

Pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2019 soit 540.00€HT

Pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 soit 540.00€HT

Pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 soit 540.00€HT

2 - maintenance

Pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2019 soit 60.00€HT

Pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 soit 60.00€HT

Pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 soit 60.00€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services entre les soussignés SEGILOG et la bibliothèque, et tous autres documents afférents à ce sujet.

10/ DECLASSEMENT DES VOIES RD 203 et RD 639

Monsieur le Maire revient sur la proposition du Conseil Départemental de déclasser les voies RD 203 sur une longueur de 615 mètres et la RD 639 sur une longueur de 1 235 mètres.

Le conseil départemental s'est engagé à remettre en état ces deux voies avant restitution.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition du Conseil Départemental pour les deux voies, sous réserve de la remise en état ou de l'équivalent en fonds de concours,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette proposition.

12/ AVENANT N°2 EN MOINS VALUE MARCHE LOTISSEMENT BRECHE-PAILLE SERIGNY

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 pour le marché du lotissement Brèches-Pailles de Serigny.

Entreprise EUROVIA

Montant initial : 339 265,80 € Avenant n°1 = 1 875,02 € Avenant n°2 = -17 397,82 € Montant HT = 323 743,00 € TVA 20%
Montant TTC = 388 491,60€

Monsieur le Maire remercie David BOULAY, Maire délégué de SERIGNY pour la pertinence du suivi de ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'avenant ci-dessus.

13/ PHOTOCOPIEUR SERIGNY:

Monsieur le Maire informe que le photocopieur de Serigny ne fonctionne plus et qu'il doit être renouvelé

Il présente la proposition de l'entreprise KODEN (ex DESK NORMANDIE) pour une location sur 5 ans

Cout au trimestre de 125.00€ HT

Maintenance et consommables (sauf papier) : copie noire : 0.005€ht - copie couleur 0.05€ht

Après délibération, le conseil municipal accepte la location d'un photocopieur pour la mairie déléguée de Serigny aux conditions énumérées ci-dessus.

11/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Remise en place du calendrier des réunions pour Maires et adjoints
- Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 20 mars 2018 pour le vote du budget
- Prévoir une réunion publique pour informer du passage du tour de France le 13 juillet dans la commune de Belforêt-en-Perche

